



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

expérimentation animale

Question écrite n° 21631

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur les méthodes substitutives à l'expérimentation animale. Certes, depuis 1987, le dispositif législatif et réglementaire français encadre les conditions d'expérimentation sur les animaux. Il a été renforcé par le décret du 29 mai 2001 et par la mise en place de comités d'éthique. Cependant, un nombre croissant de scientifiques considèrent que les méthodes substitutives, plus fiables et moins coûteuses, telles que la biologie moléculaire ou la biologie cellulaire, permettraient de mettre un terme à ce type d'expérimentation. Il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour encourager et soutenir ces méthodes dans la perspective de mettre un terme à l'expérimentation animale.

Texte de la réponse

L'expérimentation animale en France est très sérieusement encadrée tant par un dispositif réglementaire qui découle des textes européens que par une démarche volontaire des expérimentateurs qui se sont réunis autour de comités d'éthique, sous l'égide du ministère de la recherche. Si quelques voix s'élèvent, pour affirmer que l'expérimentation animale est désormais inutile, l'immense majorité de la communauté scientifique s'accorde à dire que, pour le moment, rien ne peut se substituer au modèle animal quand il s'agit d'analyser et de comprendre les processus pathologiques, thérapeutiques ou toxicologiques. De nombreuses méthodes qui bénéficient de nos connaissances en biologie moléculaire et cellulaire sont utilisées en amont des études qui sont menées chez l'animal dans les domaines fondamentaux, médicaux ou vétérinaires. Elles ont permis de réduire le nombre d'animaux utilisés dans notre pays mais elles ne demeurent que des techniques préliminaires et complémentaires aux études sur l'animal vivant. En effet, il n'est actuellement pas possible de conduire des recherches concernant, par exemple, les maladies cardiaques, la dégénérescence cérébrale ou la tératologie prénatale, malgré tout désir de réduire le recours à l'animal, en se dispensant de suivre l'évolution d'un cœur, d'un cerveau ou d'un fœtus. Ce n'est pas la question du coût qui préside aux choix qui sont faits dans les laboratoires, c'est le souci d'obtenir des résultats pertinents. Ceux-ci sont espérés par nos concitoyens et les scientifiques utilisent les méthodes les plus appropriées pour répondre à leur attente, tout en ayant le souci réglementaire et éthique de limiter au maximum l'utilisation de l'expérimentation animale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21631

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5341

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7694